

5160  
Paris du 2 Juillet 1928

LA COMMISSION DES DEPARTEMENTS LIBERES DE L'INVASION s'est réunie sous la Présidence de M. de LUBERSAC.

M. LUGOL a été désigné comme Rapporteur de la proposition de loi ayant pour objet d'étendre le bénéfice de la loi du 17 avril 1919 à plusieurs catégories de personnes ayant perdu ou n'ayant pas encore acquis la nationalité française au jour du dommage.

M. de LUBERSAC, d'autre part, a rappelé à la Commission que son rapport relatif au projet de loi complétant l'art. 2 de la loi du 23 mars 1928 relative à la révision de certaines indemnités de dommages de guerre et intéressant certains agriculteurs, avait été distribué, que M. MANCEAU avait été désigné à la Commission de Finances pour fournir un Avis sur les conclusions de ce rapport.

Présents: M. de Lubersac - Fayat - Lugol - Noël -  
Marcel Réguier - Proust.